

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
23 septembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 29

OBJET :

**22. PERSONNEL  
COMMUNAL.  
OUVERTURE DE DEUX  
CONTRATS  
D'APPRENTISSAGE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 07-10-2021

ID : 059-215904004-20210929-05102021022 AK-DE

L'an deux mil-vingt-et-un, le vingt-neuf SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Etaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Mme Colette CLINKEMAILLIE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** M. MOUILLE Julien – M. VERMEESCH Olivier – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna **donnant procurations respectives** à M. LAPIERRE Julien – Mme BEURAERT Martine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – Mme DELANSAY Sylvie.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 27 Septembre 2010, le Conseil Municipal a acté le principe de mise en place du contrat d'apprentissage au sein de la collectivité.

Le contrat d'apprentissage constitue une forme d'éducation alternée. Il repose sur le principe d'un apprentissage effectué en partie par un enseignement théorique en Centre de Formation d'Apprentis (C.F.A) et d'un enseignement pratique chez l'employeur.

Il a pour but de donner à de jeunes travailleurs âgés de 16 à 25 ans (sans condition de limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés) une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement du second degré ou du supérieur.

Ce type de contrat permet une transmission du savoir-faire des agents communaux dans certains corps de métiers.

Au regard du bilan positif de ce dispositif, les membres du conseil municipal voudront bien valider l'ouverture de deux nouveaux contrats d'apprentissage selon les modalités ci-dessous.

**1/ CONTRAT D'APPRENTISSAGE SERVICE ESPACES VERTS**

Pour répondre à un besoin de renfort dans le service des espaces verts, il est proposé de mettre en place un contrat d'apprentissage afin de permettre à un jeune de pouvoir se former.

Il est donc proposé de recourir à ce type de contrat selon ces modalités ci-après :

**Nombre d'apprenti accueilli: 1**

**Service concerné : Espaces verts**

**Spécialité et niveau du diplôme préparé : C.A.P Agriculture option jardinier paysagiste – Niveau 3**

**Année Scolaire : 2021/2024**

**Durée de la formation : 3 ans**

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

ID : 059-215904004-20210929-05102021022\_AK-DE



**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021**  
**22. PERSONNEL COMMUNAL. OUVERTURE DE**

**Mission :** Il entretient les espaces verts ou les jardins ; il procède aux travaux d'aménagement (drainage), arrosage, décoration, plantation de végétaux d'ornement en utilisant de fertilisants et produits phytopharmaceutiques. Il entretient le matériel.

Le Maître d'apprentissage désigné au regard de son niveau de qualification et de son expérience professionnelle est Monsieur CARETTE Laurent, exerçant les fonctions de responsable du service des espaces verts. Le centre de formation est encore à définir.

**2/ CONTRAT D'APPRENTISSAGE SERVICE Maintenance des bâtiments**

En vue de plusieurs départs en retraite au sein du service Bâtiments, il est proposé de mettre en place un contrat d'apprentissage afin de permettre à un ou une jeune de se former.

Il est donc proposé de recourir à ce type de contrat selon ces modalités ci-après :

**Nombre d'apprenti accueilli :** 1

**Service concerné :** Patrimoine Bâtiments

**Spécialité et niveau du diplôme préparé :** C.A.P. Maintenance de Bâtiments de Collectivités – Niveau 3

**Année Scolaire :** 2021/2023

**Durée de la formation :** 2 ans

**Mission :** il participe à assurer l'entretien, la réparation et les vérifications des bâtiments gérés par la collectivité. Il participe à la réalisation des interventions de maintenance, de dépannage ou des travaux neufs dans plusieurs champs techniques : maçonnerie, menuiserie, électricité, plomberie, revêtement...

Le Maître d'apprentissage désigné au regard de son niveau de qualification et de son expérience professionnelle est Monsieur DELAUTEL Patrick, responsable du service. Le Centre de formation serait le lycée professionnel Saint Joseph d'Hazebruck.

En conséquence, les membres du conseil invités, à l'unanimité :

- valident l'ouverture de ces deux contrats d'apprentissage au sein de la collectivité ;
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces dispositions ;
- autorisent l'imputation des dépenses y afférentes au budget.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DU YCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.